Extrait du Association des Jeunes Magistrats (AJM)

http://www.jeunesmagistrats.fr/v2/MANIFESTE.html

MANIFESTE

- Nos activités - Réflexions/Débats - Indépendance / Responsabililté -

Date de mise en ligne : dimanche 6 fÃ©vrier 2011

Association des Jeunes Magistrats (AJM)

Nous, Conseillers d'Insertion et de Probation, Assistants de service social, Directeurs ou Chefs des Services pénitentiaires d'Insertion et de Probation, Magistrats, Educateurs et Fonctionnaires du Ministère de la Justice, Avocats, tenons à faire part de notre stupéfaction face à la mise en cause par le Président de la République et par notre ministre de tutelle, des fonctionnaires de Loire-Atlantique dans l'affaire de Pornic.

Nous accusons ces autorités publiques de tenter de faire porter la responsabilité de ce drame à des professionnels qui dénoncent depuis plusieurs mois un manque de moyens structurel, tout comme le font l'ensemble des services du Ministère de la Justice, pour assurer le suivi des personnes condamnées.

Nous accusons le pouvoir exécutif de faire preuve d'une invraisemblable démagogie en faisant croire que la carence dans la prise en charge d'une mise à l'épreuve prononcée pour un outrage à magistrat puisse avoir un lien déterminant avec la commission d'un crime aussi grave.

Nous accusons le chef de l'Etat de multiplier les formules mensongères tendant à faire croire que la récidive criminelle pourrait être purement et simplement éradiquée, alors que chacun sait qu'elle est un phénomène complexe dont la prévention, qui ne sera jamais la garantie absolue d'un « risque zéro », nécessite du temps et de la sérénité.

Nous accusons le gouvernement d'avoir gravement négligé la politique de prévention en la matière, en n'accordant pas aux services judiciaires et pénitentiaires les moyens, les outils et les budgets suffisants pour qu'ils exercent leurs missions dans des conditions satisfaisantes.

Nous accusons le ministère de la Justice d'avoir choisi d'amputer les budgets alloués au recrutement de personnels et au développement des partenariats qui permettaient pourtant la prise en compte individualisée des personnes placées sous main de justice.

Nous affirmons notre solidarité sans faille à l'égard de nos collègues du SPIP de Loire-Atlantique et du Tribunal de Grande Instance de Nantes qui ont travaillé avec les moyens dont ils disposaient, et qui avaient averti leur administration des difficultés auxquelles ils étaient confrontés.

Nous exigeons du ministre de la Justice qu'il rende publics les rapports dont il était destinataire au sujet de la situation nantaise, et qu'il n'engage pas de poursuites contre des professionnels qui ont dû subir une pénurie de moyens générée par un gouvernement qui, aujourd'hui, leur demande des comptes afin de faire oublier son éminente responsabilité.

SIGNEZ LA PETITION ICI

Copyright © Association des Jeunes Magistrats (AJM)